



Médiation Hirondelles Rustiques (*Hirundo rustica*) Usine Roquette-Frère SA BEINHEIM (67)

Contexte

L'usine a été soumise à un plan de mise aux normes sanitaires en 2018 et il a été demandé à ce que tous les bâtiments soient fermés hermétiquement. Dès lors, la colonie d'hirondelles rustiques présente dans un atelier ne pourra plus revenir nicher et il convient de trouver un site de substitution pour la saison de reproduction 2019.

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)

- l'espèce est menacée en France et plus particulièrement en Alsace : ses effectifs connaissent une chute de près de 75 % depuis 25 ans.
- l'espèce se nourrit exclusivement d'insectes saisis en vol, limitant ainsi leur prolifération.
- la reproduction débute dès la mi-avril et dure jusqu'à la mi-septembre.
- Pour se nourrir, elle a besoin d'espaces dégagés, comme les terres agricoles et les zones humides, avec obligatoirement des plans d'eau.
- Pour la reproduction, cette espèce est très dépendante de l'homme et de ses constructions. Elle affectionne tous bâtiments où elle trouve des espaces confinés adaptés où elle peut construire son nid (étables, granges, garages...). La condition est que ces espaces soient accessibles en tout temps et soient localisés à proximité de ses zones de chasse

Rappel de la réglementation

Les hirondelles font partie des espèces strictement protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009, qui fixe la liste des oiseaux protégés sur le territoire national. En vertu de ce texte ainsi que de l'article L411-1 du code de l'environnement et de la loi n°95-104 du 2 février 1995, sont interdits, en tout temps, leur destruction, l'enlèvement de leurs œufs ou de leurs nids.

De fait, l'enlèvement des nids d'hirondelles et la destruction des sites de reproduction ne peut être justifié pendant les travaux que pour des raisons de santé publique ou de travaux impératifs
ET, dans tous les cas :

- 1) la destruction doit se dérouler en dehors de la période de présence des animaux, soit entre le mois de septembre (dès que les animaux sont partis en migration) et le mois d'avril.

- 2) Il est obligatoire d'obtenir l'accord de la demande de dérogation de destruction de nids, avant toute intervention.
- ⇒ Cette demande est à faire auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Grand-Est).
 - ⇒ En Alsace : le dossier de demande de dérogation doit être demandé auprès de Charline BOISSARD <charline.boissard@developpement-durable.gouv.fr> / 03 88 13 08 82
 - ⇒ Le propriétaire ou le maître d'œuvre sont en charge de ces démarches et doivent prendre contact dès que possible avec Madame BOISSARD pour régulariser toute situation.
 - ⇒ Le délais d'obtention d'un accord est d'au moins 2 mois. Mais plus longtemps en avance est déposé le dossier, mieux c'est.
- 3) CHACUN des nids d'hirondelles détruits devra être remplacé par un nid artificiel, et ce avant le retour des animaux au printemps suivant (31 mars) et tout site de reproduction détruit devra être remplacé par un nouveau site favorable à l'espèce et situé dans un périmètre géographique proche.
- 4) Dans le cadre de la destruction du site de reproduction, un nombre de nids artificiels supplémentaire sera fixé pour optimiser les chances de protection de l'espèce sur le secteur

Dénombrement initial des nids d'hirondelles sur le site de l'usine

- ⇒ **14 nids naturels** sont présents dans un atelier de l'usine Roquette, depuis de nombreuses années. Les animaux ne pourront plus revenir nicher sur ce site à compter du printemps 2019.
- ⇒ Les vols d'hirondelles sont suivis par les bénévoles de la LPO et leur présence prouve la richesse du site en termes de biodiversité.
- ⇒ Si ce site disparaît, il est impératif de proposer aux animaux un autre site avant leur retour, au mois d'avril 2019.

Diagnostic de 3 sites potentiels pour préserver cette population d'hirondelles

La visite de différents sites potentiels, initialement repérés par la LPO Alsace et Monsieur le Maire de Beinheim, a été effectuée le mardi 4 décembre 2018 par Arthur KELLER (Chargé de missions à la LPO Alsace) accompagné de Mathieu HUSS (Chargé de la gestion des « nuisibles » dans l'usine Roquette / gestion des pigeons, des rongeurs et insectes).

3 sites ont été visités, classés par ordre de priorité :

- Poney-club de Beinheim
- Maison de Séverine MEYER
- Maison de Nicolas KELLER

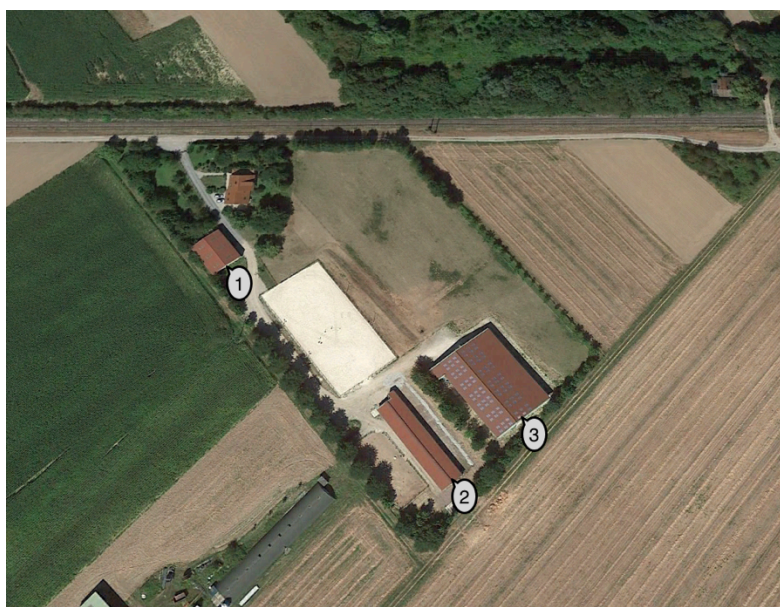


1. Site n°1 / Poney-club de Beenheim (contact Valérie LEROY 06.24.72.58.20)

Valérie est très intéressée par la pose de nids à Hirondelles rustiques qui, selon elle, ont un impact positif réellement visible sur les populations d'insecte dans les écuries.

Elle accepte volontiers le passage de la LPO pour le suivi des nids (1 fois par an) ainsi que la signature d'un document attestant de la pérennité des mesures mises en place.

Trois bâtiments potentiellement intéressants pour les hirondelles sont présents sur le site (cf. photo ci-dessous).



Bâtiment 1 :

Il s'agit d'un hangar en tôle pour le stockage de paille et foin. Pas forcément propice en l'état : des aménagements devraient être réalisés afin de permettre aux hirondelles de fixer leur nid sur les parois (planches).

De plus, une Effraie des clochers occupe régulièrement le hangar (trace de fientes et pelotes de réjection) ce qui pose un réel problème de cohabitation avec les hirondelles.



Bâtiment 2 :

Il s'agit d'une écurie d'une quinzaine de boxes occupés par des chevaux et des poneys. **A priori très propice à la pose de nids à hirondelles. Un couple est déjà présent et a construit 2 nids, occupés alternativement : 2 couvées de 5 jeunes à l'envol en 2018.**

Les hirondelles ont construit leurs nids (ou des essais) sur les rares éléments permettant de s'y accrocher, les murs étant relativement lisses. **La pose de nids artificiels prolongés par une planche avec des perchoirs permettrait d'offrir des conditions favorables.**

Accessibilité au site pour les hirondelles :

L'écurie est ouverte toute la journée : porte principale + accès extérieur pour chaque boxe. La porte principale est fermée la nuit mais les fenêtres des boxes sont ouvertes en permanence et assez large pour le passage des hirondelles (Valérie a vu les hirondelles y entrer).

La salissure sous les nids est à considérer pour des raisons sanitaires et deux solutions ont pu être envisagées : des nids situés au-dessus des portes d'accès extérieur des boxes ne poseraient pas de problème (ni foin ni abreuvoir situés dessous et litière changée tous les 3 jours) ; des nids ailleurs dans l'écurie devront systématiquement être accompagnés par une planche antisalissure (qui sera nettoyée par Valérie).

La taille de l'écurie (environ 45 m) permettrait d'y poser une dizaine de nid de chaque côté du bâtiment (20 nids au total) : 1 nid au-dessus de chaque accès extérieur (à prioriser) + 1 nid sur le mur d'en face (possible).

Les nids placés pourraient être systématiquement accompagnée d'une planche anti-fientes permettant ainsi de concentrer les salissures au même endroit.

Des fils tendus pourront également être disposés pour que les adultes puissent se poser.



Bâtiment 3 :

Il s'agit d'un grand manège à chevaux. Il n'est *a priori* pas propice à l'installation d'Hirondelles rustiques : bâtiment neuf en tôle très haut et très ouvert.

La pose d'un nichoir à Faucon crécerelle sur la façade extérieur Sud-Est a été proposé.



Commentaires :

L'environnement proche du poney-club est également favorable aux hirondelles (haies, arbres, étangs) mais sa localisation est relativement éloignée de la Roquette (2,5 km) en comparaison aux autres sites. Il s'agit néanmoins du meilleur site visité.

A noter l'utilisation systématique de vermifuges (4x/an) : pour ce faire les chevaux sont gardés en boxes durant 48h et leur déjection sont compostées à l'extérieur du site.

2. Site n°2 / Séverine MEYER (Contact : Madame MEYER 06.09.36.58.67)

Madame Meyer est sensible à « la cause des oiseaux et à leur déclin » et souhaiterait agir en leur faveur.

Le bâtiment potentiel est en tôle et est situé au milieu de pâtures à chevaux (photo ci-dessous).

Il semble *a priori* peu propice à l'accueil des Hirondelles rustiques en l'état. Il serait nécessaire de créer des aménagements afin de les accueillir en réalisant un module : planche rugueuse en L avec perchoirs + nichoirs artificiels. La taille de ce module reste à définir, il peut comporter un ou plusieurs nid(s) artificiel(s).

Le bâtiment d'environ 22 mètres de long est divisé en 3 parties. Il serait envisageable de poser 1 ou 2 modules dans chaque compartiment et ainsi poser entre 6 et 12 nids au total. L'espèce n'est pas encore présente sur le site où aucun nid n'a été observé.

Bien que ce site ne soit pas optimal pour l'accueil des hirondelles, il reste néanmoins intéressant de part sa proximité vis-à-vis de Roquette (environ 900m) et de son environnement favorable (haies, prés, ripisylves, étang).



3. Site n°3 / Nicolas Keller (Contact : bénévole LPO)

Nicolas KELLER est d'accord pour placer des nids artificiels dans la grange mais il se pose la question de leur utilité. Un couple d'Hirondelle rustique y niche chaque année et 5 nids au total sont présents sur le site, mais seuls 2 sont régulièrement occupés : 1 nid dans l'ancienne écurie, 2 nids (dont 1 occupé en 2017) sous le porche, 1 nid dans l'atelier (occupé en 2018) et 1 nid dans la remise côté jardin. Historiquement 2 à 3 couples y nichaient simultanément mais seulement un couple depuis une dizaine d'année (2 nichées de 4 et 3 jeunes en 2018).

Le site est favorable à la reproduction de l'espèce mais l'absence de chevaux depuis quelques années le rend potentiellement moins attirant. Plusieurs nids sont encore en état et d'autres emplacements sont *a priori* favorables à la construction de nouveaux nids.

Quelques nids artificiels pourraient éventuellement être posés et accompagnés de planches antisalissures : 1 dans l'écurie, 1 sous le porche, 2 dans la grange, 2 dans la remise côté jardin.

Ce site n'est néanmoins pas forcément prioritaire dans la mesure où il semble déjà offrir des conditions favorables aux hirondelles qui n'occupent pas tous les nids et espaces favorables disponibles.



Porche de la grange de Nicolas Keller (2 nids sur les poutres)

4. Conclusion

Le site, à priori, le plus favorable à l'installation de nids à hirondelles rustiques est l'écurie du Poney-club : l'espèce est déjà présente sur le site, le bâtiment est propice et la présence de chevaux est un atout.

Néanmoins il serait peut-être intéressant de compléter la mesure compensatoire par la mise en place de nids sur un deuxième site : dans un lieu proche de l'usine et non colonisé comme le bâtiment Meyer ou en soutien d'une population déjà présente (1 couple en 2018) dans la grange Keller.

Propositions concrètes

Pour contribuer à la préservation de ce noyau de population, la LPO Alsace propose que l'usine Roquette d'installer des sites sur 2 sites différents :

- 6 nids doubles sur le site n°1, de l'écurie du Poney-club
- 3 nids doubles sur le site n°2, de Madame Meyer
- 3 nids doubles sur le site n°3, de Monsieur Keller

Pour le site de l'écurie, et afin d'optimiser la venue des hirondelles à leur retour de migration, la LPO Alsace propose la pose d'un système de repasse sonore destiné à attirer les animaux.

⇒ Cet appareil pourra être mis à disposition par la LPO Alsace à compter du mois d'avril. Le système fonctionne sur batterie solaire et est facile à installer.

Nidification de rapaces sur le site de l'usine

1. couple de Faucon pèlerin

Le potentiel environnemental du site de l'usine Roquette est très intéressant. Un couple de Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) a ainsi niché sur un silo en 2018.

La nidification des Pèlerins a été suivie par les bénévoles de la LPO :



La LPO Alsace remercie le personnel et tout particulièrement Monsieur HUSS qui a mis en place une protection du nid (ancien nid de corvidé) en empêchant temporairement l'accès au personnel au site, pendant la saison de reproduction. Cela a assuré la tranquillité des animaux et a permis à 2 jeunes de prendre leur envol en 2018.

Pour information, le faucon Pèlerin consomme des oiseaux, principalement des pigeons semi-domestiques, qu'il capture en vol. La période critique de reproduction s'étale de la mi-février à la fin du mois de juin.

La LPO Alsace propose à l'usine Roquette de refermer temporairement l'accès au site de nidification en 2019 et à terme d'installer un nichoir sur le site pour fidéliser le couple à cet endroit. Les bénévoles tiendront informés l'usine Roquette de la nidification des oiseaux.

2. couple de Faucon Crécerelle

Un couple de Faucon crécerelle est également présent sur le site mais aucune reproduction n'a été observée en 2018.

La LPO Alsace propose à l'usine Roquette d'installer un nichoir sur le site pour fidéliser le couple à cet endroit.

Pour information, le faucon crécerelle est un bon prédateur de rongeurs : mulots, campagnols, souris et rats. Les adultes de faucon crécerelle consomment en moyenne 1500 proies/an/individu.

3. Autres rapaces

Pour réduire le nombre de rongeurs, la LPO Alsace conseille d'attirer des rapaces diurnes ou nocturnes par la pose de nichoir(s). Les espèces les plus faciles à attirer sont et la chouette effraie (*Tyto alba*) et le faucon crécerelle.

Les adultes de chouette effraie consomment en moyenne jusqu'à 2000 proies/an/individu.

Les buses variables (*Buteo buteo*) sont aussi utiles mais n'utilisent pas de nichoir : la pose d'un perchoir leur est suffisante pour se poster à l'affût des rongeurs.

Conclusion

- Le site de l'usine Roquette est très intéressant d'un point de vue biodiversité et la LPO apportera son soutien au personnel pour protéger les espèces menacées qui y sont présentes.
- Les nids artificiels et les aménagements anti-salissures proposés dans ce document, et retenus par l'usine Roquette, devront être achetés par l'usine Roquette soit directement avec le fournisseur de son choix, soit pas le biais de la LPO Alsace.
- La LPO Alsace pourrait ensuite effectuer le suivi des nids (1 fois par an) sur une période de 3 ans (2019, 2020, 2021) pour attester de la pérennité des mesures compensatoires mises en place. Si ces mesures n'étaient pas efficaces, d'autres démarches devraient être entreprises par l'usine Roquette. Cependant, la LPO Alsace est confiante sur les mesures proposées.
- Une convention de partenariat devra également être signée entre l'usine Roquette et la LPO Alsace pour convenir des modalités décrites ci-dessus (modèle de convention ci-joint).